

AVIS DE COURSE

**« BRANLEBAS DE RÉGATES GIBOIRE » du 4 au 7 août 2022 à SAINT-MALO
et « Coupe AQUARELLE »
GRADE 5A - Organisé par la SNBSM - SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO**



1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.5 Les règles de la jauge classique (JCH, gréement Marconi et Aurique et cotres-pilotes), OSIRIS, Muscadet, Cornish Crabber et Shrimper, et autres séries représentées par un minimum de 5 voiliers.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12H00 le 1er Août 2022 au secrétariat de la SNBSM (Quai Bajoyer)²
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles à la même date en version électronique à l'adresse suivante www.snbsm.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.snbsm.com,

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4e catégorie** de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- 4.2 **tous les bateaux d'une longueur hors tout $\geq 6,40$ à m**
 - De la jauge habitable classique (JCH)
 - De la jauge habitable FFV (OSIRIS) répartis en 2 classes :
 - OSIRIS 1 : RATING NET > 20
 - OSIRIS 2 : RATING NET < ou = 20
 - De la Classe des « MUSCADET »,
 - De la Classe des CORNISH CRABBER et CORNISH SHRIMPER
 - Les bateaux de la Class40 ou IMOCA sont les bienvenus, ils courront en temps réel dans une Classe nommée « Esprit Rhum » et devront confirmer leur participation au plus tôt afin de réserver les places de port.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 Pour chaque membre de l'équipage :
 - a) La licence Club FFVoile temporaire ou annuelle portant mention « pratiquant », ou « compétition »,
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - 4.3.2 Pour le bateau :
Le certificat de jauge ou de rating (JCH, Osiris, ou de classe) en cours de validité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNBSM - Quai du Bajoyer - 35400 – Saint-Malo
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet www.snbsm.com
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le dossier d'inscription devra comporter :
 - Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
 - Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2022 -annuelles ou temporaires-
 - Pour les équipiers nés après le 4 août 2004, une autorisation parentale.
 - Copie du certificat de jauge 2022 du voilier (JCH et OSIRIS) et attestation 2022 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.
- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Majoration après le 15 Juillet (voir ci-dessous)

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants

Droits d'inscription Bateaux + équipiers	CORNISH	Autres bateaux, pour toutes les courses du BRANLEBAS			+ Par équipier avec 3 repas
	4 courses	6 à 8 m	8 à 10 m	plus de 10 m	
Dossier complet avant le 15 juillet 2022	25 €	55 €	65 €	80 €	+ 45 €
..... après le 15 juillet 2022	35 €	80 €	100 €	120 €	+ 50 €

Ce tarif inclut le stationnement dans les ports du 4 au 8 août inclus, ainsi que les apéritifs et les soirées.

Tarif du Week-end égal 50% du tarif complet (mais pas de classement spécifique pour le Week-end)

Repas individuels : 15 €/repas pour les soirées des 5 et 6 Août, 20€/repas pour la soirée du 7 Août)

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux doivent porter le Pavillon GIBOIRE fourni, de façon visible dans le gréement.

7 PROGRAMME

PROGRAMME (*)

- Mercredi 3 août :**
- à 14H00 : Confirmation des inscriptions - Port des Sablons / Saint-Malo
- Soirée : Apéritif à Saint-Malo**
- Jeudi 4 août :**
- à 9H00 : Course de SAINT-MALO aux HEBIHENS,
 - à 13h00 : course en baie de SAINT-JACUT et Côtier (Coupe AQUARELLE)
 - à 15h30 : course vers Saint-Cast (Coupe AQUARELLE)
- Soirée : Apéritif à Saint-Cast,**
- Vendredi 5 août :**
- à 9h00 : Course de SAINT-CAST aux HEBIHENS (Coupe AQUARELLE)
 - à 13h00 : course en baie de SAINT-JACUT et Côtier (Coupe AQUARELLE)
 - à 15h30 : Course vers SAINT-MALO
- Soirée : repas à la Tour SOLIDOR à SAINT-MALO organisée par la SNBSM**
- Samedi 6 août :**
- à 9H00 : Course de SAINT-MALO à CANCALE
 - à 13H00 : Course PARADE devant la jetée de CANCALE
 - à 15H30 : Course de Cancale à SAINT-MALO
- Soirée : repas organisé par « l'ABC - La CANCELAISE » à Port-Pican (Cancale)**
(Covoiturage mis en place, offre de transport et réservations à faire au moment de l'inscription)
- Dimanche 7 août :**
- à 9h00 : Course en Baie de SAINT-MALO,
 - à 13H00 : Course PARADE sur le parcours des BISQUINES
 - à 18H00 : Élection du plus beau bateau classique. « Trophée Raymond LABBÉ »
 - à 19h00 : Remise des prix, et repas à la TRINQUETTE organisés par la SNBSM
- Soirée : TRINQUETTE à SAINT-MALO**

(*) Les horaires sont indicatifs et seront précisés dans les instructions de course.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

8.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 5 Août 2022,

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve..

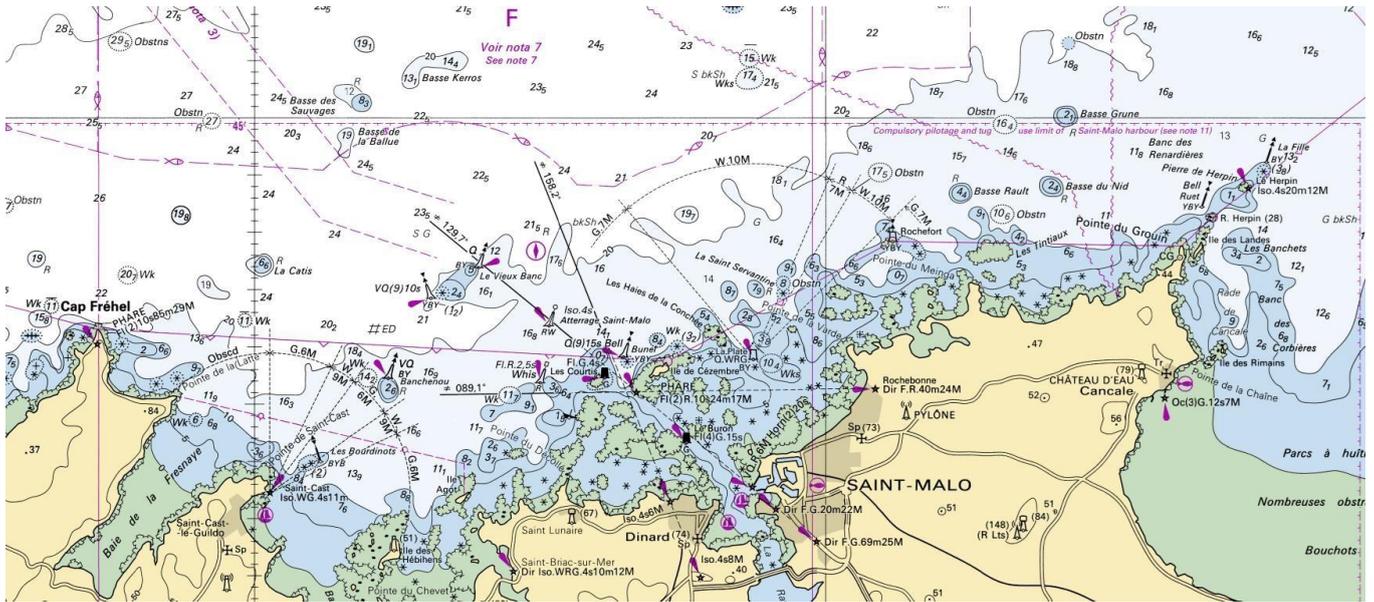
10 LES PARCOURS :

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les IC.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

ANNEXE ZONE DE COURSE



Marées à Saint-Malo (sources SHOM)

Jeudi 4 août 2022				Vendredi 5 août 2022			Samedi 6 août 2022			Dimanche 7 août 2022		
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient
BM 06:27	2.99	---		PM 00:11	10.44	60	PM 00:58	9.94	53	PM 02:04	9.50	48
PM 11:57	10.42	64		BM 07:04	3.42	---	BM 07:52	3.87	---	BM 08:58	4.22	---
BM 18:43	3.32	---		PM 12:37	9.99	56	PM 13:30	9.58	50	PM 14:48	9.34	47
---	---	---		BM 19:26	3.77	---	BM 20:24	4.15	---	BM 21:46	4.26	---